



Commune de La Neuveville



Commune mixte de Plateau de Diesse



Commune de Nods

SERVICE DES EAUX TLN WASSERVERSORGUNG TLN



INVITATION À L'INAUGURATION DE LA NOUVELLE STATION DE POMPAGE BRUNNMÜHLE II

Chères consommatrices, chers consommateurs,

C'est avec grand plaisir que nous vous invitons à l'inauguration de la nouvelle station de pompage Brunnmühle II à Gléresse.

Vous aurez l'occasion de la visiter, de poser d'éventuelles questions et d'en apprendre davantage sur les activités du TLN et notamment sur la nouvelle construction.

Un apéritif sera offert par le syndicat de communes TLN.

Samedi 8 juillet 2023 de 10h30 à 17h00 / Brunnmühle 3, 2514 Gléresse

Nous attirons votre attention sur le fait que, les possibilités de stationnement dans le secteur sont très limitées et vous proposons donc de venir à pied ou à vélo.

Le syndicat de communes Service des eaux TLN se réjouit d'ores et déjà de vous rencontrer nombreuses et nombreux à cette occasion !

Avis de construction

Requérante : Broggi SA, Rue des Epancheurs 6, 2000 Neuchâtel.

Emplacement : parcelles nos 480, 481, 482 et 485, au lieu-dit : "Rue Montagu", commune de La Neuveville.

Projet : démolition d'une habitation et de garages existants, suppression de 5 arbres (avec compensation), construction d'un immeuble de 9 appartements avec pose d'installations photovoltaïques en toiture, construction d'une rampe d'accès et d'un parking souterrain, démolition partielle d'un mur et aménagement de 9 places de stationnement extérieures, parcelles nos 480, 481, 482 et 485, au lieu-dit : "Rue Montagu", commune de La Neuveville.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : ZAVV.

Dérogations : art. 74 RCC et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 23 juillet 2023** inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 juin 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : Mme Emine Ayaz, Rue du Marché 12, 2520 La Neuveville

Emplacement : parcelle no 30, au lieu-dit : "Rue du Marché", commune de La Neuveville.

Projet : aménagement de deux terrasses sur le domaine public une de 8 m2 le long du bâtiment no 12 et l'autre de 16 m2 le long du Ruisseau du Moulin (installation mobilier sur domaine public : tables, chaises, etc.)

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : PQ "Vieille Ville".

Objet protégé : IVS d'importance locale BE 2158.3.

Recensement arch. : ensemble bâti A.

Dérogation : art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 30 juillet 2023** inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 30 juin 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Noctambus et Moonliner

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00

- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE MISE AU CONCOURS

Pour le service de l'équipement, la Municipalité de La Neuveville recherche un ou une :

CONTREMAÎTRE ELECTRICIEN/NE

Degré d'occupation : 100 %

Entrée en fonction : 1^{er} septembre 2023 ou à convenir.

Mission :

En tant que contremaître électricien/ne dans le domaine de la distribution d'électricité MT-BT-EP, vous devrez assurer, au sein d'une équipe polyvalente, la construction, l'entretien et le démontage des lignes souterraines. Vous devrez gérer et planifier les chantiers MT-BT-EP et la réalisation de travaux variés dans le cadre de projets de la mobilité routière au niveau de l'énergie et du Smart metering. Vous devrez également assurer la suppléance du chef d'exploitation.

Exigences :

Vous êtes en possession d'un CFC électricien/ne de réseau ou d'une formation jugée équivalente. Vous avez au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine des réseaux de distribution. Vous maîtrisez les outils informatiques courants (MS Office "utilisateur"). Vous bénéficiez du permis de conduire de catégories B et BE. Vous êtes apte à travailler au sein d'une petite équipe et avez le sens des responsabilités. Vous êtes à même d'entretenir de bonnes relations avec l'ensemble des usagers, de faire preuve d'amabilité et de disponibilité. Participation au service de piquet.

Traitement : selon échelle des traitements du personnel communal.

Les offres de service avec curriculum vitae et copies de certificats seront adressées au : Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville **jusqu'au 28 juin 2023**.

Renseignements : vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès de M. M. Gétaz (079 615 03 30).

La Neuveville, juin 2023 Le Conseil municipal



Commune Bourgeoise
Hôtel-de-Ville 11

2520 La Neuveville

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISE

Date: Samedi 24 juin 2023

Heure: 17.00 h.

Lieu: Salle de Bourgeoisie, Hôtel-de-ville, La Neuveville

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Procès-verbal du 17 décembre 2022
3. Comptes 2022
4. Forêt
5. Divers

Le Maître bourgeois
Claude Evard

**Les Infos du Municipal**
23 juin 2023**PRESENCE D'ALGUES BLEUES
DANS LE LAC DE BIENNE**

Samedi 17 juin 2023, des algues bleues ont été découvertes au port de Vigneules à Bienne. La population est appelée à ne pas se baigner là où se trouvent des cyanobactéries et priée de tenir les chiens en laisse éloignés de l'eau.

Suite au décès d'un chien fin avril 2023, une nouvelle suspicion d'algues bleues avait été émise à Cerlier, le jeudi 15 juin 2023. L'analyse des échantillons a confirmé la présence d'algues bleues.

Dans les deux cas des panneaux d'information ont été mis en place dans les zones concernées afin d'alerter et de sensibiliser la population, voir interdire la baignade.

Les algues bleues peuvent proliférer rapidement et peuvent représenter un danger pour les êtres humains et les animaux, car certaines espèces produisent des toxines. L'apparition d'efflorescences algales, qui se produit généralement dans les eaux stagnantes, dépend de nombreux facteurs (températures élevées, par ex.) et peut varier fortement d'un endroit à l'autre. Une efflorescence est particulièrement nocive pour la santé lorsqu'elle est visible à l'œil nu.

A ce jour, aucune algue bleue n'a été détectée à La Neuveville. Toutefois, nous rendons la population neuveilloise attentive et la prions de signaler toute présence de ces algues bleues auprès de la Police cantonale au 117. En cas de doute, nous vous conseillons d'éviter la baignade pour vous et vos animaux de compagnie.

**HORAIRE SPECIAL DES BUREAUX
DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE
ET PAUSE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN PERIODE ESTIVALE**

Du lundi 10 juillet 2023 au vendredi 11 août 2023, les bureaux de l'administration communale seront ouverts au public uniquement le matin de 08h30 à 11h30. La reprise de l'horaire habituel se fera le lundi 14 août 2023 à 08h30. En cas d'urgence, vous pourrez appeler le service de piquet du service de l'électricité au no 032 / 752 10 99. Le Conseil municipal tiendra sa dernière séance le 26 juin 2023 et reprendra ses travaux le 7 août 2023, au rythme d'une séance tous les 15 jours afin de respecter le calendrier établi en début d'année.

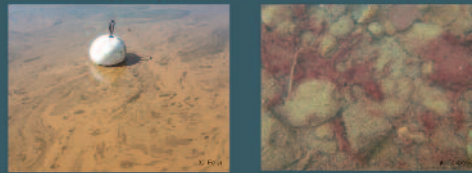
DEFIBRILLATEURS A LA NEUVEVILLE

La Commune de La Neuveville dispose de 9 défibrillateurs sur son territoire. Ils se trouvent :

Attention aux algues bleues

Les algues bleues peuvent se multiplier rapidement (efflorescence algale) et devenir nuisibles à la santé, car certaines forment des toxines. Il est donc important d'adopter un comportement prudent.

Une couleur inhabituelle de l'eau, une turbidité, des traînées ou des bulles sur l'eau ainsi qu'un dépôt noir-rouge sur les pierres peuvent être des indices d'une efflorescence algale. Pour les chiens, même de petites quantités peuvent mettre leur vie en danger.

**Comportement recommandé**

Si vous soupçonnez une efflorescence d'algues bleues, tenez compte des pictogrammes ci-dessous et appelez le 117. En cas de symptômes tels qu'irritation de la peau, vomissements, diarrhée et paralysie, consultez immédiatement un médecin / un vétérinaire.



Plus d'informations sous:



<https://www.ba.ch/quais-des-eaux>

**Symptômes possibles
après le contact avec des cyanotoxines**

- Irritations de la peau et des muqueuses*, conjonctivites*
- Vomissements, diarrhées
- Difficultés respiratoires, faiblesse, troubles de la conscience
- Crampes, tremblements musculaires**, paralysies
- Production excessive de salive**
- Réactions allergiques



* Symptômes chez les humains surtout

** Symptômes les chiens (animaux) surtout

- Place de la Liberté, installé sur un support, devant le bâtiment de la Mairie, côté nord;
- Place de la Gare 3, installé sur un support, devant l'entrée du Centre des Epancheurs;
- Chemin de la Plage 10, contre la station de pompage sur la façade sud, côté est. En face du mur du Restaurant de la Plage;
- Chemin de St-Joux 22, à l'intérieur du bâtiment du Restaurant du Nénuphar, sur le mur droit à l'entrée.
- Chemin du Signolet 8, sur la face gauche du mur, à l'entrée extérieure de la halle de gymnastique de l'école primaire et enfantine.
- Chemin des Prés-Guëtins 17, sur la face gauche du mur, à l'entrée extérieure de la halle de gymnastique du Collège du district.
- Route du Vignoble 21, placé à l'extérieur du bâtiment du service de l'équipement, sur la face sud, face à la Cave de Berne.
- Rue des Mornets 25, placé sur le mur nord de la station de couplage.
- Schafisweg 39 à Chavannes, placé contre le mur, à côté de la station transformatrice de Chavannes.

Ces appareils sont à utiliser en cas d'arrêt cardio-respiratoire uniquement. Après avoir décroché l'appareil de son boîtier, un/une opérateur/trice indique les directives à suivre, étape par étape.

A NOTER ! Pour prévenir les utilisations abusives, chaque défibrillateur est placé dans un boîtier anti-vol mis sous alarme.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



078 400 34 35 @caj_district info@lecaj.ch

Nouveau site internet : www.lecaj.ch

Horaires :

Mardi 15h00 - 18h00
Mercredi 13h30 - 17h30
Jeudi 15h00 - 18h00
Vendredi 15h00 - 23h00
Samedi Fermé (selon planning)

Ouvertures en soirée

Vendredi 23 et 30 juin jusqu'à 23h
Samedi 24 juin 19h - 23h

Prochaines activités

Durant toutes les vacances d'été : "THE BEACH"
Animation nautique à la Gravière (St. Joux)
De 13h30 à 17h30. Wakeboard, bouée tractée, kayaks, paddle, slackline etc. Pour les jeunes de 13 à 18 ans. C'est gratuit et sans inscription !

Prestations sur demande ou sur RDV

Soutien à l'orientation scolaire et professionnelle
Aide aux recherches de stages et apprentissage, CV, Lettre de motivation

Entretiens individuels ou collectifs de prévention pour les jeunes ou pour les parents de jeunes

**Ancien district
de La Neuveville**

**PROTECTION CIVILE
JURA BERNOIS**

MISE AU CONCOURS

COMMANDANT

ET

SUPLÉANT DU COMMANDANT

Le syndicat de communes du centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois met au concours les deux postes suivants :

- Commandant de l'organisation de la protection civile – instructeur à 100%
- Suppléant du commandant instructeur à 100%

Entrée en fonction : de suite ou à convenir

Délai de postulation : 14 juillet 2023

Nous vous invitons à consulter les annonces complètes sur notre site internet via l'adresse www.opcjb.ch





HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Juin

Samedi 24 8h00 à 12h
Lundi 26 8h00 à 12h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Avis de construction

Requérant : Philippe Stauffer et Mary-Claude Bayard, Chemin de l'Église 2, 2518 Nods

Auteur du projet : Swiss Renewable Energy Sàrl, Route de Lossy 20, 1782 Belfaux

Projet : Installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture du côté SUD sur le bâtiment no 2 sur RF 166 du ban de Nods, Chemin de l'Église 2, 2518 Nods

Zone : Village ancien / Périmètre de protection des sites (ISOS), objet C, digne de protection

Dérogation : Aucune

Dimensions : Suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau (www.be.ch/ebau).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 16.06.2023

Administration communale

AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

Les propriétaires de chiens âgés de six mois ou plus au 1^{er} août 2023 sont astreints au paiement de la taxe des chiens. Nous invitons les propriétaires ne s'étant pas encore annoncés à le faire à l'administration communale.

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions également de nous le communiquer.

Les changements de propriétaire ou les décès doivent également être annoncés **par le propriétaire** à **AMICUS** soit par téléphone 0848 777 100, ou par mail info@amicus.ch. L'annonce à la commune ne suffit pas. Les changements d'adresse sont annoncés à Amicus par la commune.

Par la même occasion, nous vous rappelons quelques éléments non exhaustifs qui ressortent de la législation cantonale. Ces éléments permettent à chacun de vivre en bonne harmonie !

- Les chiens doivent être détenus de manière à ne pas importuner ou mettre en danger les êtres humains ou d'autres animaux. Ils ne peuvent pas être laissés sans surveillance dans les espaces publics ou accessibles au public et doivent pouvoir être maîtrisés à tout moment.

- **Quiconque promène un chien doit en éliminer les déjections.**

ADMINISTRATION COMMUNALE

ACCUEIL PRÉSCOLAIRE : INSCRIPTION POUR LES BONS DE GARDE

Tous les parents domiciliés à Nods peuvent solliciter des bons de gardes pour une place en crèche ou en famille d'accueil. La commune octroie des bons de garde pour l'accueil des enfants en crèche/famille d'accueil jusqu'à la fin de l'école enfantine. La marche à suivre est la suivante :

S'assurer d'avoir une place en crèche/famille d'accueil

La crèche/famille d'accueil doit avoir adhéré au système des bons de garde et vous avoir réservé une place pour 2021-2022.

Accéder à BE-Login

Pour pouvoir procéder à l'inscription, vous devez pouvoir accéder à la plateforme "BE-Login". Le nom d'utilisateur et le mot de passe sont les mêmes que pour remplir la déclaration d'impôts en ligne. Pour toute question à ce sujet, vous pouvez consulter le site

<https://www.belogin.directories.be.ch/cms/fr/welcome.html>

Demander le bon de garde

La demande se fait via le portail internet "KIBON" www.kibon.ch. Lorsque la demande est complète, une demande de confirmation est directement envoyée à la crèche/famille d'accueil.

Une fois que la place a été acceptée par la crèche/famille d'accueil, vous n'avez plus qu'à valider la demande, imprimer le document de validation, le signer et envoyer ce dernier à l'administration communale, Place du Village 5, 2518 Nods.

Décision

La commune contrôle votre demande, vous réclame tous les compléments d'information utiles et rend une décision susceptible de recours. Elle verse sa participation, sur la base de la décision rendue, chaque mois directement à la structure d'accueil.

Documentation

Vous trouverez toute information utile directement sur le site www.be.ch/famille sous "accueil extrafamilial". L'administration communale se tient également à disposition pour répondre à vos questions.

Administration communale



APRÈS-MIDIS JEUX SENIOR

DERNIERS JEUDIS DU MOIS

26 JAN	23 FEV	30 MARS
27 AVRIL	25 MAI	29 JUIN



14:00 - 17:00 BATTOIR DE NODS
INFORMATIONS 079 643 73 26



GÔÛTER OFFERT

SOCIÉTÉ DE MUSIQUE « L'ESPÉRANCE » LAMBOING

L'HARMONIE PRÊLES

Petite aubade estivale des fanfares du Plateau

MERCREDI 5 JUILLET

à

Diesse sur la place «chez Youbis» derrière l'église à 19h30

et à

Nods devant le battoir à 20h30

FSG Nods

6 jours à ADELBODEN

Lundi 17 au samedi 22 juillet 2023

Une semaine de camp poly-sportifs destinée aux enfants de 5 à 16ans ouvert à tous pas seulement aux membres de la FSG Nods!

AU PROGRAMME
Ateliers sportifs, parcours VTT, piscine, course d'orientation, soirées jeux de société et des activités surprises tout en découvrant le village d'Adelboden.

C'EST UN CAMP MAIS PAS QUÉ...
le but étant de rentrer pleins de souvenirs et des nouveaux copains pour revenir chaque année s'amuser en compagnie des moniteurs qui perpétuent la semaine traditionnelle!

TÉLÉPHONE
Caroline Sahli
079 196 70 30

POUR PLUS D'INFORMATIONS
campdegym.wixsite.com/camp-de-gym-nods

COURSE À PIED **NORDIC WALKING**

DÉMARRE BIEN TA JOURNÉE

PETIT DÉJEUNER
PRÉPARÉ PAR LA FROMAGERIE DE NODS
OFFERT PAR LA SDN

2023

12 mai 26 mai 16 juin 30 juin

06:15 - 07:30

RDV
PARKING ANCIEN TÉLÉSIEGE DE NODS (BAS DU VILLAGE)
INSCRIPTION OBLIGATOIRE POUR LE DÉJEUNER
PAR SMS - 078 820 36 04 JUSQU'AU MERCREDI D'AVANT

**Horaires 2023 - Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2023, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	24.07.2023	04.08.2023	Fermeture estivale
	25.12.2023	02.01.2024	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 – 11:30	16:30 – 18:30	09:00 – 11:30

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

**PASSAGE DU BIBLIOBUS
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES****Stationnements du 3^{ème} trimestre 2023****Stationnements**

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

1^{er} juillet, 19 août, 2 septembre, 16 septembre, 30 septembre

L'administration communale



COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE
ÉLECTIONS COMMUNALES DU 1^{er} OCTOBRE 2023
2 MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL ET LE PRÉSIDENT DES ASSEMBLÉES
POUR LA LÉGISLATURE 2022 – 2025

En raison de deux démissions au sein du Conseil communal effectives au 31 décembre 2023, ainsi que celle de notre vice-président des Assemblées communales, l'Exécutif de la Commune mixte de Plateau de Diesse a fixé la date des élections complémentaires pour la législature 2022-2025, qui auront lieu par la voie des urnes conformément l'art. 3 al. 1 du Règlement d'organisation (RO) et le Règlement concernant les élections aux urnes (REU), **au dimanche 1^{er} octobre 2023.**

Sont électeurs et éligibles les ayants droit au vote de la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Selon ces dispositions, la possibilité de candidature au Conseil communal et à la Présidence des assemblées est ouverte.

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, **les listes de candidats/candidates doivent être déposées auprès de l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles, au plus tard jusqu'au 44^{ème} jour précédant le scrutin (vendredi à 17h00), soit le vendredi 18 août 2023 à 17h00.**

Des listes de candidatures peuvent être dès maintenant retirées auprès de l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles ou sur notre site Internet www.leplateaudediesse.ch.

Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins 10 citoyens/citoyennes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, habilité(e)s à voter en matière communale (citoyen/citoyenne suisse résidant depuis au moins 3 mois dans la commune). Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates.

Les premiers signataires de la liste ou (s'ils sont empêchés) les deuxièmes, ont le statut de mandataires auprès de l'organe communal. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste.

Lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible, soit un/une ayant droit au vote de la Commune mixte de Plateau de Diesse et ne fonctionnant pas déjà au sein du Conseil communal, ni en tant que personnel communal. Est élue la personne qui recueille le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Cette élection a lieu selon le système majoritaire. Si une seule candidature est présentée dans les formes et délais légaux, le candidat/la candidate est élu/e tacitement. S'il n'y a pas de candidat/de candidate, une élection libre aura lieu.

Pour d'autres informations, veuillez svp consulter les dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte du Plateau de Diesse (www.leplateaudediesse.ch/lacommune/Reglements-1). Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie aux questions non traitées par ledit règlement.

Dès le 24 août 2023, les listes valables seront publiées sur internet et dès le 25 août 2023 dans la Feuille officielle.

Le Conseil communal

Prêles, le 23 juin 2023

Avis de construction

Requérant : M. Daniel Geiser, Chenaux 20, 2517 Diesse

Auteur du projet : Boegli Jardins, Route Principale 7, 2762 Roches

Propriétaire foncier : M. Daniel Geiser, Diesse

Projet : Aménagement d'une place de stationnement pavée pour recharge de véhicule électrique, parcelle no 2073, Chenaux 20, village de Diesse

Zone : PQ Fin de Chenaux

Dérogation : à l'art. 6 al.2 PQ Fin de Chenaux

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 16 juin au 16 juillet 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 16 juin 2023

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : Mme Barbara Schlupp, Kirchenfeldstrasse 50, 3005 Berne

Auteur du projet avec procuration : Alexia Rufer Architecture Sàrl, Les Mouchettes 27, 2515 Prêles

Propriétaire foncier : Mme Barbara Schlupp, Berne

Projet : Pose d'un toit vitré sur la terrasse et l'entrée existante, parcelle no 1320, Baselsteinweg 12, village de Lamboing

Zone : Agricole

Dérogation : à la 24c LAT

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 23 juin au 23 juillet 2023, publication dans la FO du 28 juin 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 23 juin 2023

Secrétariat communal



Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée communale du 21 juin 2023

Conformément aux dispositions de l'art. 71 du Règlement d'organisation (RO), le procès-verbal de l'assemblée communale du 21 juin 2023 de la Commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale, située à Prêles, **du 26 juin 2023 au 26 juillet 2023**.

Il peut être consulté durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la commune (http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assembles_communales).

Pendant le dépôt public, une opposition peut être formée, par écrit, auprès du Conseil communal. Le cas échéant, l'opposition sera dûment signée et munie de motifs valables.

L'administration communale

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE CARTE D'IDENTITÉ

L'été approchant et avec lui les vacances, nous vous suggérons de vérifier dès maintenant la validité de vos pièces d'identité, afin de vous éviter toute mauvaise surprise.

Nous vous rappelons que toute personne désirant déposer une demande doit se présenter en personne dans l'un des deux centres de documents d'identité de notre région, soit Bienne ou Courtelary et

uniquement après avoir pris rendez-vous

au no de tél. 031 635 40 00

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

ou par internet sous www.passeportsuisse.ch

Pour notre région, vous pourrez vous rendre aux centres de Bienne, à la rue du Contrôle 20, ou de Courtelary, à la rue de la Préfecture 2c.

Par ailleurs d'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site du canton de Berne, notamment une brochure contenant toutes informations utiles, sous www.be.ch/passeport

DÉCHETTERIES VERTES DÉCHETS NON-COMPOSTABLES

Pour rappel, les déchetteries vertes peuvent recevoir, pour les détenteurs des vignettes vertes, uniquement les déchets suivants :

branches, déchets de jardin, gazon, épluchures.

Nous vous remercions de vous conformer à ces prescriptions.

L'administration communale

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

MISE SOUS PLI DU MATÉRIEL DE VOTE

La Commune mixte de Plateau de Diesse est à la recherche de plusieurs personnes pour l'encartage du matériel de vote afin soutenir les personnes actuellement en charge de cette mission.

Il s'agit d'un engagement de 1 à 2 journées 4 à 5 fois par année. La rémunération prévue est de CHF 30.00 par heure.

Pour toute question, vous pouvez appeler Mme Mélanie Kiener au 032 315 70 70.

En cas d'intérêt, nous vous prions de vous annoncer par courrier ou par mail à :

melanie.kiener@leplateaudediesse.ch

d'ici au 23 juin 2023.

L'administration communale

CHIENS EN LIBERTÉ, ET ABOIEMENTS

Nous avons constaté ces derniers temps que de nombreux chiens circulent librement dans nos villages.

Nous nous permettons donc de rappeler que, selon la loi cantonale sur les chiens :

- Les chiens doivent être détenus de manière à ne pas importuner ou mettre en danger les êtres humains ou d'autres animaux. Ils ne peuvent pas être laissés sans surveillance dans les espaces publics ou accessibles au public et doivent pouvoir être maîtrisés à tout moment.

- Les chiens doivent être tenus en laisse dans les locaux ouverts au public.

- Quiconque promène un chien doit en éliminer les déjections.

- En vertu des dispositions du Code des obligations, les détenteurs de chiens sont responsables du dommage causé par leurs animaux (voir l'art. 56 CO).

- Les infractions à la loi cantonale sur les chiens seront punies de l'amende.

Nous vous remercions de votre compréhension et de tenir compte de ce qui précède.

L'administration communale

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSÉ - LAMBOING - PRÊLES



Invitation
Assemblée ordinaire de paroisse
Lundi 26 juin 2023 à 10h
Maison de paroisse à Diesse

Ordre du jour :

1. Accueil, salutations, organisation de l'assemblée
2. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de paroisse du 22 novembre 2022
3. Comptes de l'exercice 2022
 - Présentation, discussion, rapport de vérification
 - Acceptation et décharge au Conseil de paroisse et à l'administratrice
 - Rapport de la protection des données
4. Election au Conseil de paroisse
5. Informations de l'pasteur
6. Informations du Conseil de paroisse
7. Divers et imprévus

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 22.11.2022 et les comptes 2022 peuvent être consultés sur le site www.parefdiesse.ch. Ils sont aussi disponibles 30 jours avant l'assemblée auprès de la présidente de paroisse, Mme Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing 079 457 25 77, damara.paroisse@gmail.com

Le Conseil de paroisse

RELEVÉ DES COMPTEURS D'ÉLECTRICITÉ À LAMBOING

Les employés communaux procéderont aux relevés des compteurs d'électricité à Lamboing, les semaines 24, 25, 26 et 27 soit du :

13 juin au 7 juillet 2023

Les personnes qui ne seraient pas présentes lors de ces relevés sont priées d'afficher le relevé sur la porte d'entrée ou de remplir le formulaire ci-dessous, puis de le déposer dans la boîte aux lettres de l'administration communale de Prêles ou de l'envoyer par mail à l'adresse suivante : info@leplateaudediesse.ch.

A défaut, il faudra remplir le formulaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres et le remettre sans tarder à l'administration communale. Nous vous en remercions par avance.

L'administration communale

Formulaire de relevé d'électricité, état au 30.06.2023

Nom/Prénom :

Rue :

Localité : **2516 Lamboing**

No compteur :

Etat HT kWh

BT kWh

NOUVEAU

Pour le service électrique de Lamboing (SEL). Vous avez dès maintenant la possibilité d'accéder depuis notre site internet : <http://www.leplateaudediesse.ch> au "service client" en utilisant le bouton

Internet: bouton



Vous pourrez y signaler :
- Votre emménagement, déménagement
- Le relevé de votre compteur
- D'autres annonces relatives à votre consommation d'électricité, etc.





Fête de l'école du Vieux Diesse



Et si à l'occasion de la fin de l'école du Vieux Diesse on faisait la fête ensemble?



Le GAD, en partenariat avec les enseignantes du Vieux Diesse, invite tous les habitants du Plateau à venir partager un moment festif et convivial le:

Jeudi 6 juillet 2023 dès 18h00.

Au programme:

Chants des enfants, exposition des souvenirs du Vieux Diesse, apéritif*, lâcher de ballons

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Annina au 0797973292

*Merci de bien vouloir penser à prendre des verres ou gobelets.

RECHERCHÉ



Si, au cours de votre scolarité ou de votre carrière de prof vous avez fait un passage à l'école du Vieux Diesse, ce message est pour vous !

Parce que nous aimerions vous préparer une surprise, nous cherchons :

- Des anecdotes sur votre passage à l'école du Vieux Diesse
- Des souvenirs drôles, émouvants, curieux...
- Des photos, etc.

N'hésitez pas à envoyer vos souvenirs jusqu'au 23 juin par mail ou par courrier :

gad.diesse@gmail.com

Annina Meixenberger, Le Pavet 15 (Diesse)

**SOUND
WALK
MÉTÉO
RITE**

SAMEDI 24 JUN 2023 **PRÊLES**
10H20 | 14H20

Une expérience inédite d'immersion dans le paysage grâce à une technologie innovante

Réunissant art et science, ce Soundwalk nous emmène à travers le champ de dispersion de la plus grande météorite jamais retrouvée dans notre pays. Sa fabuleuse histoire - de sa naissance il y a 4,6 milliards d'années à la découverte de ses derniers fragments - sera contée par le géologue Thierry Basset et mise en sons par les deux musiciens Emilie Vuissoz et Didier Métrailler en version « live ».

Rendez-vous à la station du funiculaire à Prêles

Tarif normal CHF 29.-
Réduit CHF 24.-
Enfants CHF 12.-

En cas de pluie, l'événement est reporté au 25 juin.

Réservation obligatoire
WWW.PARCCHASSEVAL.CH/METEORITE



SOCIÉTÉ DE MUSIQUE
« L'ESPÉRANCE »
LAMBOING

L'HARMONIE PRÊLES
1903 - 2016
125 ANS

**Petite aubade estivale des
fanfares du Plateau**

MERCREDI 5 JUILLET

à
**Diesse sur la place «chez Youbis»
derrière l'église à 19h30**

et à
Nods devant le battoir à 20h30



GEOL



innovation
tourisme

aare seeland mobil

CJB
Canton de Jura

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 26 juin

Cultes dans les homes: 10h Mon Repos et 10h45 Montagu

18h, maison de paroisse, retrouvailles du camp de confirmation

Dimanche 25 juin

10h, célébration œcuménique sur la place de la Liberté. En cas de pluie au Café-Théâtre. Thème : Soif ! avec le

Quatuor féminin de Gospel "Women for God"

Avec John Ebbutt, Didier Suter, Yannick Salomon

Apéritif offert

Mercredi 28 juin

10h, groupe de prière et de partage biblique à la salle Schwander

Dimanche 2 juillet

10h, culte à la Blanche-Eglise

A votre service

Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57, 078 648 57 23, j.ebbutt@macquality.ch

Pasteure Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53

Secrétariat: Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet :

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag 25. Juni

10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst mit Pfr. Peter von Salis und Karin Schneider (Orgel), sowie Beteiligung der Kinder der KUW 5/6.

Pikettdienst:

29. April bis 2. Juli: Pfr. Peter von Salis

(Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Célébration œcuménique

Dimanche 25 juin, 10h, Place de La Liberté, La Neuveville
Préavis : messe pour l'UP Bienne-La Neuveville

Une messe d'action de grâce et d'au revoir pour l'abbé Patrick Werth et l'animateur en pastorale Emmanuel Samusure sera célébrée dimanche 2 juillet à 10h en l'église Ste-Marie de Bienne. Bienvenue cordiale à toutes et tous !

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Paroisses Nods et Diesse

Vendredi 23 juin, dès 18h30, au lieu dit La Praye, rencontre d'information au sujet des travaux en cours dans le cadre du rapprochement des deux paroisses. Service de voiture au 076 674 32 65

Dimanche 25 juin

Célébration œcuménique, place de la Liberté, La Neuveville, 10h, service de voiture (voir ci-dessous)

Dimanche 2 juillet

Culte à Diesse, 10h, service de voiture (voir ci-dessous)
Course de la Solidarité

12^{ème} édition, vendredi 18 août, Prêles, infos :

www.coursedelasolidarite.ch

Service de voiture

9h35 école à Prêles / 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse

Paroisse de Nods

Vendredi 23 juin

Dès 18h30, rencontre des paroisses réformées de Diesse et de Nods au lieu dit La Praye: à l'occasion de ce rendez-vous convivial les membres du groupe de travail inter-paroissial vous informeront au sujet des travaux en cours, dans le cadre du rapprochement des deux paroisses. Grillades et boissons vous seront offertes.

Dimanche 25 juin

10h à La Neuveville, place de la Liberté, célébration œcuménique

Dimanche 2 juillet

10h à Nods, culte Sainte-Cène

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedrolì est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedrolì@sunrise.ch

N'hésitez pas à le contacter !

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Instantané!

Ralentissements, voies de circulation resserrées, lignes oranges tracées, embouteillages, travaux, autoroute congestionnée, cyclistes à ses côtés... prendre le volant certains jours relève de l'exploit. Il faut avouer que ces derniers temps nous sommes gâtés, avec tout autour de nous des chantiers qui semblent s'être coordonnés : route du lac, Orvin, Péry, etc. Il y en a partout ! L'autre jour, avec toutes ces déviations, je ne savais plus comment quitter Frinwillier... Sans parler de la route barrée de la Réville à La Neuveville qui, au rythme où les choses se déroulent, semble être bien partie pour prendre l'eau quelques mois de plus. Que d'énervements et de pertes de temps ! Face à la tentation d'appuyer sur le champignon, j'aime me rappeler la prière de l'automobiliste :

Seigneur,

Donne-moi, même si parfois cela me coûte, d'observer scrupuleusement le code de la route, par respect pour la vie que Tu m'as donnée et pour celle des autres qui est sacrée.

Accorde-moi l'humour et la patience dans les encombrements et, devant un beau paysage, la grâce de l'émerveillement, un peu de courtoisie au volant et des pauses régulièrement, et bien sûr, la sobriété quand quelqu'un m'invite, sans aller trop vite.

Rappelle-moi que je ne suis qu'un voyageur qui roule vers Ton ultime rendez-vous mais qui ne doit pas, de lui-même, en devancer l'heure !

A tous un bel été, fluide et ouvert, pour arriver à bonne destination, en faisant des détours au cœur des gens.

John Ebbutt, pasteur



Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.

1^{er} et 3^{ème} dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie.

Cours message ou réflexion et partages en groupes.

(également en streaming)

2^{ème} dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels.

Sans streaming

4^{ème} dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main.

(également en streaming)

Si 5^{ème} dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.ch

11 / Paroisses

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville

Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : lundi-vendredi de 8h30 à 11h30

Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.

Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch

Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.

La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf

lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en

pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour

les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de

l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus : départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h

Moonliner : départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au

vendredi: 9h-12h / 14h-17h. Samedi & dimanche 9h-15h.

Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.

Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Ouvert du 29 avril au 29 octobre 2023. Samedi et dimanche de

14h30 à 17h30. Exposition temporaire intitulée "Petites an-

nonces" présentant plusieurs centaines d'anciennes publicités,

toutes parues dans le Vignoble et le Courrier entre 1861 et 1915.

et l'exposition "Ville d'étude et de séjour" prolongée en 2023.

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches du 29 avril

au 29 oct 2023 de 13h30 à 17h.

Visites guidées et locations de salles sur demande

Renseignements: Tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Auditions des élèves de l'École de Musique du Jura bernois

Mercredi 28.06.2023 EMJB - élèves de Nadia Gigandet

Vendredi 30.06.2023 EMJB - élèves de Luigi Galati

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est

pas atteignable : 0900 900 024 (1.95mn Fr. à partir

du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch